

8RT

Société par actions simplifiée au capital de 625 670 euros

Siège Social : 8 RUE DE TOURNON, 75006 PARIS

850 739 061 R.C.S PARIS

EXTRAIT DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 13 MARS 2026

DECISION : CORRECTION MATERIELLE DE L'ARTICLE 6 SUR LES APPORTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société 8RT, réunie le 13 mars 2026, constate une erreur matérielle dans l'Article 6 relatif aux apports historiques. En conséquence, elle décide de rectifier cet article pour inclure les modifications intervenues lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2022.

Il est ajouté au dit article : « Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2022, les associés ont décidé une réduction de capital, constatée par procès-verbal du 03 janvier 2023, conduisant à une diminution du capital social à 3 125 670 euros (soit une réduction de 1 500 000 euros par rapport au capital de 4 625 670 euros). »

L'article ainsi corrigé est approuvé par les associés présents et représentés, et sera publié conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

DECISION : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'ensemble des Associés décide d'étendre à compter du 13/03/2026 l'objet social de la Société aux activités suivantes :

- L'achat et la vente d'œuvres d'art

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT L'OBJET SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'ensemble des Associés décide de modifier l'Article 2 OBJET des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 2 OBJET

La présente société par actions simplifiée continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :
-L'ensemble des activités relatives à toute production ou prestation de services dans les domaines de l'édition, de la librairie, de la papeterie, des arts graphiques, du design, de la création visuelle ou sonore, de la production audiovisuelle, de la communication et de la formation, sous toutes ses formes.

Toutes opérations d'investissements et de détention de participations, et ce compris:

- L'investissement, la souscription, la prise ferme, l'achat et la vente d'actions, parts, obligations, certificats, crédits, monnaies et autres valeurs mobilières émises par toute entreprise, qu'elles aient ou non la forme de sociétés commerciales, administrations, institutions ou associations et qu'elles aient ou non un statut juridique privé, public ou semi-public.

- La gestion des investissements et des participations logées dans des filiales ou sociétés liées, et dans ce cadre, l'exercice de fonctions d'administrateur la fourniture de conseils, la prestation de services de management et autres services de même nature que les activités de la société. Ces services peuvent être fournis sur une base contractuelle ou statutaire, en qualité de conseiller externe ou d'organe.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

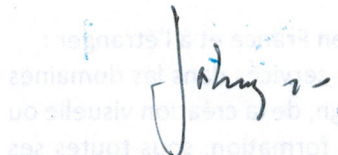
-L'achat et la vente d'œuvres d'art.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer ou faire effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions mentionnées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.


Monsieur François FAHYS